

§ 6. Okt. 1977 1.8

p.B.25.31.Isr.2. - LC/bo

3003 Berne, le 4 octobre 1977

CONFIDENTIELProtocole militaire
E.-M. du groupement de
l'état-major général3003 B e r n eMissions militaires
israéliennes en Suisse.

Mon Colonel,

Vous nous demandez de prendre position sur un projet de recevoir, au début de novembre, le général israélien I. ZAYD (ou SEID) (cf. votre demande du 27 septembre 1977, que nous vous renvoyons ci-joint).

Le cadre convenu à l'intérieur duquel l'organisation de la visite de M. Seid a été jugée possible a déjà fait l'objet d'un échange de notes entre notre Département et l'Ambassade d'Israël. Nous vous rappelons notre note du 26 août 1977 (avec annexe), dont nous vous avons envoyé copie. Cette note faisait allusion à la même affaire dont vous nous saisissez maintenant.

Il a été convenu que M. Seid pourrait effectuer en Suisse une visite privée en tant que Chef de la protection civile israélienne, mais que sa visite ne comportait aucun caractère militaire.

Nous vous saurions gré dès lors de bien vouloir renoncer à prévoir un volet militaire, même non officiel, pour cette visite.

./.

- 2 -

Au cas où les autorités militaires israéliennes insisteraient pour vous forcer la main dans cette affaire, il conviendrait de leur faire savoir que les autorités suisses compétentes considèrent que la situation générale au Moyen-Orient ne permet pas, à l'heure actuelle, d'envisager favorablement un programme de visite dépassant le cadre indiqué ci-dessus.

Permettez-nous de vous donner encore les indications supplémentaires suivantes, destinées aux autorités militaires suisses uniquement:

Depuis 1967, depuis dix ans donc, nous répondons régulièrement à vos diverses demandes d'avis que la venue de missions militaires israéliennes en Suisse n'est en principe pas opportune pour des raisons politiques.

Nous avons eu à l'esprit, dans tous ces cas, notamment les motifs suivants: politique de neutralité; refus d'apporter une contribution positive à l'effort de guerre d'un belligérant; souci de modérer une tendance unilatérale de notre opinion publique en faveur d'Israël; souci de ne pas mettre à disposition des autorités israéliennes un terrain supplémentaire favorable à leur propagande; manifestation de notre déplaisir à la suite de l'affaire Frauenknecht; souci de la défense des intérêts économiques suisses dans le monde arabe ou en rapport avec la crise pétrolière; doutes sur la légitimité de la position israélienne au regard du droit international.

Depuis cette année, un nouvel élément s'ajoute à ceux-ci pour renforcer notre réserve: la venue au pouvoir en Israël du nouveau gouvernement de M. Begin et les conséquences qu'elle implique sur le plan de la politique internationale.

- 3 -

. Il apparaît en effet de plus en plus nettement que la politique d'Israël visant à incorporer sous une forme ou sous une autre certains territoires occupés est critiquée même par ses amis les plus fidèles. On ne peut ignorer dans ce contexte le rôle politique joué par l'armée israélienne.

Notre pays n'a pas encore désapprouvé, dans une déclaration officielle, la politique israélienne en Cisjordanie, par exemple, comme il en a pourtant été requis officiellement de divers côtés.

La discrétion que nous avons réussi à nous imposer jusqu'ici en tant qu'Etat hôte de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient ne signifie pas toutefois que nous considérons avec indifférence la situation politique et militaire dans cette région du monde.

Dans le moment actuel, où le gouvernement israélien fait mine de s'opposer aux solutions de règlement pacifique que prônent tous les Etats, y compris les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS, co-présidents de la Conférence de Genève, il est évident que les autorités fédérales ne sauraient tenir une conduite qui pourrait donner l'impression qu'elles approuvent l'attitude israélienne.

L'accueil de missions militaires israéliennes en Suisse, dans la conjoncture actuelle, est donc de nature à créer des malentendus aussi bien auprès des responsables israéliens qu'auprès de la troupe et des officiers suisses. C'est pourquoi nous estimons qu'il convient d'y renoncer, même si les officiers annoncés offrent de renoncer à porter l'uniforme.

- 4 -

Veillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de notre
considération distinguée.

DIRECTION POLITIQUE

(Iselin)

8
6. Okt. 1977 18Copie à:

- Ambassade de Suisse, Tel Aviv
- Monsieur l'Ambassadeur Weitnauer
- Monsieur Kaufmann, Direction politique
- Office fédéral de la protection civile
- Monsieur l'Ambassadeur Cuendet